

Adresse du département de la Dordogne félicitant la Convention pour avoir sauvé la patrie, lors de la séance du 21 thermidor an II (8 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du département de la Dordogne félicitant la Convention pour avoir sauvé la patrie, lors de la séance du 21 thermidor an II (8 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 331;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22986_t1_0331_0000_1

Fichier pdf généré le 09/07/2021

d'

[L'adminⁿ du départ^t de la Dordogne à la Conv.; Périgueux, 16 therm. II](1).

Législateurs,

Le lâche émule de Catilina n'est plus et ses lâches complices, au moment où ils annonçoient votre mort prochaine, ont cessé d'être. C'est à votre courage, à votre dévouement et à vos vertus que nous devons encore le salut de la patrie et le triomphe de la liberté. C'est dans vous, législateurs, qu'est notre espoir et notre force, c'est dans vos mains que nous renouvelons le serment de vivre libre ou mourir, de maintenir, au péril de nos vies, l'unité et l'indivisibilité de la République.

Nous jurons haine implacable aux tyrans, aux dictateurs, et à tous ceux qui oseroient attenter à la majesté de la représentation nationale, centre unique de notre liberté, et pour laquelle nous sommes prêts à verser notre sang.

Législateurs, restés au poste que le Français vous a confié, jusqu'à ce que vous ayez terrassé tous ses ennemis. Voilà le vœu de nos cœurs, et le cri des sentiments qui nous animeront jusqu'à la mort.

DUMOULIN, LESPINASSE, SOULLIER LALANDE,
MOURNAND, LAUWINOTTE, BUIS (pour le secrét. g^{al}).

e'

[Les admin^{rs} du départ^t de la Manche à la Conv.; Coutances, 15 therm. II](2).

Citoyens représentants, jamais la représentation nationale n'éprouve de dangers que le peuple français ne les partage. Nous avons rémi avec tous les bons citoyens de ce département, en apprenant le complot liberticide du nouveau Catilina qui avait cru pouvoir s'emparer de la révolution pour parvenir au pouvoir tyrannique. Par l'énergie que vous avez déployée, vous avez prouvé à la France qu'en renversant le trône de Capet, vous avez voué une haine éternelle à tout genre de despotisme.

Vous serez secondés par toute la force du peuple dont la massue est levée sur la tête de tous ceux qui oseront abuser de sa confiance pour l'égarer. C'est en vain que la voix de perfides magistrats appelle les citoyens de Paris à protéger leurs forfaits. Le peuple se porte autour de la Convention, jure d'en maintenir les décrets et se montre toujours digne des journées des 10 août et 31 mai.

La patrie est encore une fois sauvée : vous avez acquis de nouveaux droits à la reconnaissance du peuple français; restez à votre poste, jusqu'à ce que tous les conspirateurs, tous les

traîtres et tous les ennemis de la République soient anéantis.

ROBINE, CLEMENT (présid.), DELALANDE, G. GAUVAIN, REGNAUD, NICOLE (secrét. g^{al})
[et une signature illisible].

f'

[Le tribunal du distr. de Vézélise (1) à la Conv.; Vézélise, 15 therm. II](2).

Citoyens représentants,

Tout en frémissant d'horreur contre les traîtres et les nouveaux tyrans, nous rendons grâces à votre vigilance (*sic*), à la force à l'énergie que vous avez déployés dans la découverte d'une trame, d'autant mieux ourdie que le crime avait l'apparence du plus pur patriotisme. Grâce soient aussi rendues aux braves Parisiens qui vous ont servi de rempart. La patrie est encore une fois sauvée. Les chefs sont tombés sous la hache nationale et votre surveillance ne tardera pas d'anéantir toutes les ramifications de cet horrible complot.

Ne cessez, citoyens représentants, d'exterminer les ennemis du dehors et du dedans.

Nos frères de Paris, ces vrais amis de la liberté et de l'égalité, reconnaissent en vous un dépôt sacré dont ils doivent compte à la République entière. Ils ne cesseront de couvrir de leurs corps la représentation nationale. Toute la France est debout; vous avez sa confiance; elle veut la République une et indivisible, fondée sur la liberté et l'égalité; elle périra plutôt que de souffrir qu'il y soit porté la moindre atteinte; nous l'avons juré, et nous serons fidèles à nos serments.

LACHASLE, COLLIN, JOLY, J.H. FÉLIX, O. CHANPOUTOR (?) (comm^{re} nat.), E.A. MUYEAU.

Par le tribunal : C. BON [greffier].

g'

[Les membres composant le tribunal du distr. de Douay (3) à la Conv.; Douai, 17 therm. II](4).

Représentans du peuple français,

Une nouvelle trame ourdie contre la liberté du peuple français, aussi horrible que les monstres qui l'ont enfantée, alloit éclater. Une sage prévoyance vous l'a fait découvrir; et votre fermeté l'a étouffée. Vous les avez foudroyés ces monstres qui aiguisoient les poignards, et ces scélérats qui se dispoient à en armer leurs mains parricides. Grâce vous soient rendues, représentants dignes du plus grand des peuples ! Vous avez encore une fois sauvé la patrie. Périrent les traîtres et les lâches conspirateurs ! Périrent tous les assassins de la liberté ! Et la République ne sera désormais composée

(1) Meurthe.

(2) C 313, pl. 1245, p. 12. Mentionné par Bⁿ, 29 therm. (2^e suppl^l).

(3) Nord.

(4) C 313, pl. 1245, p. 4. Mentionné par Bⁿ, 29 therm. (2^e suppl^l); J. Fr., n° 683.

(1) C 313, pl. 1245, p. 15. Mentionné par J. Paris, n° 586; Bⁿ, 29 therm. (2^e suppl^l).

(2) C 313, pl. 1245, p. 2. Mentionné par Bⁿ, 29 therm. (2^e suppl^l).